

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DFS	Date	29 octobre 2023
Numéro	23.405	Heure	18h37

Auteur-e(-s) : Christine Ammann Tschopp

Titre : Reconnaissance des communautés religieuses et discrimination sexuelle

Contenu :

Vu les articles 8 (Égalité et interdiction des discriminations) et 98 (Églises reconnues) de notre Constitution, comment le Conseil d'État se positionne-t-il face aux discriminations de sexe qui existent au sein de deux Églises actuellement reconnues ? Estime-t-il que l'interdiction faite aux femmes d'accéder aux ministères religieux est conforme à notre Constitution ? Pense-t-il que la perception à titre gracieux par l'État de la contribution ecclésiastique se justifie dans ces cas ?

Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Christine Ammann Tschopp

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :